

POLITIQUE BOARD OF EDUCATION OF MONTGOMERY COUNTY

Politiques et Règlements**Connexes:**

ABA, ABC, ABC-RA, ACA, ACA-RA, AEB, GEG-RA, IFA, IFA-RA, IKA, IKA-RA, IOA, IOA-RA, IOB, IOD, IOD-RA, ISB-RA, JEA- RA

Service Responsable:

Chief Academic Officer

Cadre et Structure de l'Éducation Préscolaire et Élémentaire

A. OBJECTIFS

Affirmer l'engagement du Board of Education de Montgomery County à favoriser la croissance et le développement intellectuel, social, émotionnel, et physique d'enfants durant les premières années d'apprentissage à travers des programmes préscolaires et élémentaires de haute qualité, qui sont stimulants, compréhensifs, et appropriés au niveau du développement de chaque enfant.

Établir un cadre pour l'éducation préscolaire et élémentaire, en partenariat avec les parents/tuteurs légaux et en collaboration avec les parties prenantes au sein de la communauté, y compris le gouvernement du comté et les agences locales et celles de l'état, qui permet à chaque élève d'établir une fondation solide pour l'apprentissage à travers des expériences de haute qualité pour les jeunes enfants, et d'atteindre les étapes importantes éducatives et développementales à chaque niveau scolaire consécutif alors qu'ils progressent des grades élémentaires jusqu'au collège et lycée, et puis pour toute une vie de réussite académique et personnelle.

Fournir des stratégies d'identification et d'intervention précoces pour les enfants identifiés.

Établir des attentes pour l'éducation préscolaire et élémentaire qui comprennent un programme d'études et des pratiques d'enseignement qui sont basés sur les preuves et appropriés au niveau du développement, ayant lieu dans un environnement favorable et culturellement compétent, à travers la participation des familles et de la communauté, la formation du personnel, et la collaboration avec des programmes d'éducation préscolaire dans la communauté ainsi que des partenaires communautaires, y compris des garderies d'enfants communautaires, des garderies d'enfants familiales, et des écoles préscolaires privées.

B. PROBLÈME

Un fort ensemble de preuves en pleine croissance démontre que des programmes efficaces durant les années préscolaires et élémentaires aboutissent à des hauts niveaux de réussite scolaire dans les années qui suivent. Le Board s'engage à utiliser efficacement des ressources fédérales et celles du comté et de l'état, avec les partenaires communautaires, pour établir un continuum de services essentiels dont les jeunes enfants et leurs familles ont besoin, afin d'identifier les enfants ayant besoin de services, et de faciliter le développement, la transition, le placement, et la continuité de l'élève à chaque étape de développement d'un enfant, de la maison, la garderie d'enfants, ou l'école préscolaire, jusqu'à la prématernelle (pre-K), selon le cas, et d'un grade élémentaire à un autre.

Le Board collabore avec des agences publiques et privées à travers Montgomery County pour soutenir les jeunes enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 5 ans, et les préparer pour la réussite à l'école élémentaire tel qu'établi dans le Plan Stratégique Relatif aux Soins Précoces et à l'Éducation Préscolaire (Montgomery County Early Care and Education Strategic Plan).

Parmi ces partenaires communautaires, le rôle de Montgomery County Public Schools (MCPS) dans la réponse aux besoins éducatifs des jeunes apprenants divers de Montgomery County est de fournir des services d'intervention précoce et d'éducation spéciale pour les enfants qui n'ont pas encore l'âge pour entrer à la maternelle et qui répondent aux critères d'éligibilité conformément aux lois fédérales et celles de l'état. Les programmes de Head Start et de la prématernelle offrent des expériences éducatives de haute qualité à des élèves qui répondent à certains critères de revenu, en vue de leur fournir les connaissances et compétences de base dont ils ont besoin pour réussir à la maternelle et au-delà. De plus, les Judith P. Hoyer Early Child Care and Family Education Centers, ou "Judy Centers," sont des centres d'apprentissage préscolaires et familiales subventionnés par l'état et financés au niveau local, qui fournissent des services compréhensifs de la petite enfance pour des enfants de la naissance jusqu'à l'âge de cinq ans.

MCPS fournit également une variété de services de sélection, d'intervention précoce, et d'éducation spéciale aux enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de huit ans, par l'intermédiaire des programmes à domicile et à l'école, ainsi que d'autres programmes au niveau régional et central. Des services sont fournis à des enfants ayant un grand gramme de besoins, y compris, mais non limités à, des retards orthophoniques, auditifs, visuels, orthopédiques, et développementaux.

Le Board affirme l'importance de la continuité fournie par des programmes éducatifs préscolaires pour les élèves en prématernelle et maternelle jusqu'au Grade 3, et les importantes étapes académiques pour la préparation académique qui signalent la transition du Grade 3 aux grades élémentaires supérieurs.

Les étapes et caractéristiques développementales uniques de jeunes enfants doivent guider la mise en œuvre des programmes préscolaires et élémentaires. Chez les jeunes enfants, la réflexion, les styles d'apprentissage, et la vision du monde sont différents qualitativement de ceux d'enfants plus âgés et ceux d'adultes.

Même si les jeunes enfants partagent des similarités en tant que groupe, ils se distinguent de façon remarquable, et une programmation appropriée sera assez flexible pour prendre en compte chaque élève. Les origines familiales, la langue, la culture, le genre, la personnalité, les styles d'apprentissage, les intérêts, et les aptitudes contribuent à l'individualité d'un enfant. La plupart d'enfants passent par la même séquence d'étapes développementales, mais le rythme du développement varie selon l'enfant. De plus, souvent le développement ne progresse pas de façon uniforme. Les niveaux de maturité cognitive, physique, sociale, et émotionnelle peuvent varier chez l'individu.

Les éléments suivants sont nécessaires dans l'établissement et le maintien d'un programme d'enseignement rigoureux qui répond aux besoins d'élèves préscolaires et élémentaires: un programme d'études compréhensif et des évaluations connexes; un programme d'enseignement rigoureux et différencié; des opportunités pour le jeu fonctionnel; un personnel et une direction engagés qui sont certifiés, agréés, ou accrédités; une structure organisationnelle à la fois collaborative et flexible; et des parents/tuteurs légaux et parties prenantes communautaires qui sont entièrement engagés.

C. POSITION

1. Programme Préscolaire et Culture Scolaire

Chaque école élémentaire de MCPS développera une culture qui favorise le développement physique, intellectuel, linguistique, émotionnel, et social d'enfants; l'intégrité personnelle, la confiance en soi, la responsabilité sociale, et le respect entre tous les élèves; ainsi que la motivation, et un désir d'apprendre et d'exceller, comme suit:

- a) Encourager la curiosité et créativité naturelles de tous les jeunes apprenants à explorer, découvrir, et acquérir des connaissances de façon active à travers des expériences intellectuelles stimulantes, et des interactions avec un environnement d'apprentissage accueillant, stimulant, et favorable qui -
 - (1) encourage l'engagement actif à l'apprentissage à travers la sélection de matériel par l'élève lui/elle-même, et l'auto-direction, selon qu'il convient,
 - (2) encourage la prise de risques constructive et l'utilisation d'erreurs

comme outils pédagogiques, et

- (3) fournit aux jeunes enfants un continuum de temps durant lequel ils apprennent.
- b) Maintenir un environnement sûr, propice, et bien géré, qui encourage les relations positives parmi les enfants et entre les adultes et les enfants.
- c) Fournir des activités quotidiennes pour le jeu fonctionnel et le développement physique des motricités globales, à travers des salles de classe et des espaces de jeu appropriés.
- d) Utiliser le plein air et d'autres opportunités en dehors de la salle de classe comme environnements importants pour l'apprentissage, sur le terrain de jeu, durant des promenades dans le quartier, et lors des excursions scolaires.
- e) Reconnaître que les parents/tuteurs légaux sont les premiers enseignants de leur enfant, et accueillir et reconnaître les contributions uniques des parents/tuteurs légaux et des familles à la croissance et au développement de l'enfant.
- f) Conformément à la Politique ACA du Board, *Nondiscrimination, Équité, et Compétence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*, favoriser la compréhension mutuelle, le respect, et la compétence culturelle parmi les élèves et le personnel sans égard à des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu, tel que défini dans la Politique ACA.
- g) Fournir un système de normes et d'attentes qui favorise la responsabilité personnelle, l'intégrité, et la citoyenneté.
- h) Considérer la discipline comme un processus développemental, conformément à la Politique JGA du Board, *Discipline d'Élèves (Student Discipline)*, réagir au comportement inapproprié d'élèves de manière opportune et appropriée à l'âge qui soutient la croissance personnelle et des opportunités d'apprentissage pour les élèves, et administrer dans la mesure du possible la discipline scolaire d'une manière qui retient les élèves dans leur programme scolaire régulier.
- i) Favoriser la préparation, les transitions fluides, et le progrès des enfants d'un niveau scolaire à un autre en encourageant les enseignants et les autres membres du personnel à échanger des informations pertinentes à propos des besoins, des styles d'apprentissage, et de la réussite des étapes importantes

du développement de chaque enfant.

- j) Faciliter la communication, dans la mesure du possible, dans les langues parlées au sein de la communauté.
- k) Aider les enfants à faire la transition de la maison, de la garderie d'enfants familiale, ou des centres de garderie d'enfants, et de l'école préscolaire, au programme élémentaire de MCPS; soutenir le développement et le rendement académique de chaque enfant; et faciliter le partenariat essentiel entre les familles et les écoles dans la planification et l'achèvement des objectifs éducatifs à long terme pour chaque élève.
- l). Travailler pour assurer que les programmes et activités scolaires reflètent la diversité de la population scolaire et fournissent un accès équitable à tous les programmes académiques et activités scolaires.

2. Programme d'Études, Enseignement, et Évaluation

L'approche de MCPS envers le programme d'études, l'enseignement, et l'évaluation répondront aux besoins uniques de chaque jeune apprenant tout en établissant de hautes attentes pour tous les élèves. Les enseignants apprécient et planifient pour une vaste gamme d'aptitudes, de niveaux développementaux, d'intérêts, d'origines, de styles d'apprentissage, et d'expériences chez les élèves, et fournissent des défis raisonnables pour favoriser des réussites précoces qui encouragent la confiance en soi.

- a) Le rendement d'élèves dépend de la mise en œuvre et la provision d'un programme d'études cohérent qui adresse les besoins de l'enfant dans sa totalité. Le programme d'études préscolaires et élémentaires se conformera à la Politique IFA du Board, *Programme d'Études (Curriculum)*, et le Règlement IFA-RA de MCPS, *Programme d'Études (Curriculum)*, et comprendra ce qui suit:
 - (1) Le programme d'études écrit, tel que présenté dans le cadre et les guides du programme d'études.
 - (2) Le programme d'études enseigné, y compris la lecture/arts du langage, les maths, les sciences sociales, la science, l'art, la musique, et l'éducation physique, tel que mis en œuvre par les enseignants avec les élèves.
 - (3) Le programme d'études appris, tel que démontré par des évaluations de performance d'élèves.

- (4) Le développement professionnel continu nécessaire pour assurer une mise en œuvre, un contrôle, et une supervision uniformes.
 - (5) Le contrôle de la mise en œuvre du programme d'études par les enseignants, les administrateurs, et le personnel des services centraux.
- b) Les pratiques pédagogiques intégreront une variété de méthodes, stratégies, et ressources qui encouragent les élèves à être des apprenants actifs et engagés. De telles pratiques s'aligneront aux politiques du Board et aux règlements de MCPS pertinents, y compris, mais non limités aux politiques IKA, *Notation et Évaluation (Grading and Reporting)*; IOA, *Éducation pour les Surdoués (Gifted and Talented Education)*; IOD, *Éducation d'Apprenants de la Langue Anglaise (Education of English Language Learners)*; et IOB, *Éducation d'Élèves ayant des Handicaps (Education of Students with Disabilities)*; et au Règlement IHB-RA de MCPS, *Pratiques de Groupement Académique des Écoles (School Academic Grouping Practices)*.
- (1) La technologie sera intégrée dans le programme d'études ainsi que dans l'enseignement et l'évaluation afin de développer ou renforcer les intérêts et compétences des élèves relatifs à l'utilisation de la technologie.
 - (2) Les décisions programmatiques et pédagogiques seront basées sur l'analyse des données de performance d'élèves par rapport aux normes établies.
 - (3) Des pratiques pédagogiques différenciées comprendront l'accélération, les soutiens pour améliorer la performance d'élèves, l'enrichissement, et autres stratégies selon le besoin pour aider les élèves à atteindre leur potentiel académique. De telles pratiques aborderont les styles d'apprentissage ainsi que les différences physiques, sociales, et émotionnelles parmi les élèves.
 - (4) Dans la planification ainsi que la mise en œuvre de l'enseignement, les programmes préscolaires et élémentaires utiliseront les compétences uniques des membres du personnel dans l'éducation générale, l'éducation spéciale, l'éducation des apprenants de la langue anglaise, et d'autres disciplines et soutiens qui sont essentiels au programme éducatif compréhensif.

- (5) Les pratiques pédagogiques devraient -
- (a) adapter les matériels et les équipements, lorsque nécessaire pour répondre aux besoins développementaux d'un enfant,
 - (b) souligner l'utilisation d'activités interactives, d'expériences personnelles des enfants, de matériels concrets, et d'aides manuelles,
 - (c) donner aux élèves des choix et l'opportunité d'initier des activités,
 - (d) reconnaître le jeu (planifié ainsi que spontané) comme moyen bénéfique pour que les enfants apprennent et se développent,
 - (e) assurer que des opportunités sont fournies qui aident les enfants à développer l'initiative, la responsabilité, la confiance, et l'indépendance,
 - (f) fournir des opportunités de leadership aux enfants, et
 - (g) créer un environnement riche en langage qui fait développer l'alphabétisation et insuffle toutes les tâches et activités d'apprentissage avec des opportunités pour que les enfants comprennent et utilisent le langage avec les adultes et les pairs.

c) Évaluation

La Politique IKA du Board, *Notation et Évaluation (Grading and Reporting)*, établit des pratiques d'évaluation comme aspect essentiel du cycle pédagogique.

- (1) Les enseignants utilisent des pré-évaluations, des évaluations formatives, et des évaluations sommatives afin de communiquer le rendement aux parents/tuteurs légaux et aux élèves; planifient et dispensent l'enseignement pour répondre aux objectifs d'apprentissage; fournissent des interventions appropriées en temps opportun; fournissent des commentaires en temps opportun aux élèves concernant leur performance; et offrent des opportunités supplémentaires pour que les élèves apprennent et démontrent l'apprentissage.

- (2) Un programme d'évaluation compréhensif, qui est aligné aux normes du comté et de l'état, ainsi qu'aux normes nationales, comprend ce qui suit:
 - (a) La représentation de la performance d'un élève sur une variété de mesures au fil du temps.
 - (b) Une opportunité pour que les élèves démontrent la compétence par l'intermédiaire d'une variété de méthodes.
 - (c) Des commentaires significatifs concernant le rendement d'élèves aux élèves et aux parents/tuteurs légaux.
 - (d) Une communication claire et rapide aux parents/tuteurs légaux et aux élèves en ce qui concerne les critères de notation.
 - (e) Une cohérence au sein de et parmi les écoles.
- (3) Un enseignement répété et des réévaluations améliorent l'apprentissage d'élèves et fournissent un enseignement ciblé afin de répondre aux besoins d'élèves individuels.

3. Structure Organisationnelle

- a) La structure organisationnelle d'un programme préscolaire et élémentaire ayant des résultats élevés -
 - (1) utilise de façon efficace des ressources du comté et de l'état, ainsi que des ressources fédérales, afin d'établir un continuum de services essentiels pour fournir la continuité dont les jeunes enfants et leurs famille ont besoin, en étroite communication et collaboration avec des garderies d'enfants dans la communauté, des agences partenaires, et autres prestataires de services communautaires,
 - (2) optimise le temps d'apprentissage, et
 - (3) identifie les enfants ayant besoin de services, et facilite la transition, le placement, et la continuité des programmes durant chaque étape dans le développement d'un enfant, en commençant par la maison, la garderie d'enfants, ou les programmes préscolaires, jusqu'à la prématernelle, selon le cas, et d'un grade élémentaire à l'autre.

- b) Les structures organisationnelles efficaces, flexibles, et collaboratives incluront:
- (1) une compréhension publique de l'importance et de la disponibilité de programmes et services préscolaires et une sensibilisation efficace, qui comprend le développement de rapports avec les parents d'élèves éligibles pour des services et une programmation d'intervention précoce,
 - (2) des opportunités pour que les enseignants de MCPS puissent entrer en collaboration à travers des équipes du niveau de grade et par matière, et communiquer entre le personnel du programme d'éducation spéciale et d'éducation générale,
 - (3) des opportunités pour que le personnel puisse rencontrer les parents/tuteurs légaux afin de discuter du progrès d'élèves,
 - (4) des programmes d'identification, d'intervention, et d'enrichissement efficaces,
 - (5) du temps d'enseignement suffisant dans toutes les matières du programme d'études,
 - (6) un programme éducatif compréhensif qui prépare les élèves à atteindre les étapes importantes éducatives et développementales dans chaque niveau scolaire consécutif alors qu'ils progressent des niveaux élémentaires au collège et au lycée.
- c) Les tailles de classe et les ratios élève-adulte sont attribués aux classes élémentaires avec la pleine reconnaissance de l'importance du besoin de jeunes enfants d'avoir un accès facile et fréquent à un adulte pour -
- (1) soutenir le développement cognitif ou émotionnel,
 - (2) favoriser l'interaction adulte-enfant et enfant-enfant,
 - (3) des expériences d'apprentissage individuel et en petit groupe, et
 - (4) du soutien différencié pour les écoles ayant le plus grand besoin.

4. Direction and Planification

Les administrateurs, les enseignants, et le personnel des services de soutien accroissent leurs connaissances, compétences, et capacités d'améliorer de façon continue le processus d'enseignement et d'apprentissage. Au niveau du programme et de l'école, il faut avoir mis en place des processus pour -

- a) suivre et communiquer la vision, les objectifs, et les plans d'action du programme, de l'école, ou de la salle de classe,
- b) travailler avec les parties prenantes afin d'aider à créer une vision et de mettre en œuvre des stratégies qui soutiendront une organisation de haute performance axée sur l'amélioration continue,
- c) identifier des leaders potentiels qui participeront à des opportunités de croissance professionnelle conçues en vue d'améliorer le processus d'enseignement et d'apprentissage, et
- d) développer des capacités internes qui renforcent le programme ainsi que la capacité du personnel scolaire de satisfaire sa vision, ses objectifs, et ses plans d'action, et à établir de hautes attentes pour tous les apprenants.

5. Engagement et Communication avec les Parents/Tuteurs Légaux et la Communauté

Conformément à la Politique ABA du Board, *Participation de la Communauté (Community Involvement)*; la Politique ABC, *Participation des Parents et de la Famille (Parent and Family Involvement)*, et le Règlement ABC-RA de MCPS, *Participation des Parents et de la Famille (Parent and Family Involvement)*, les parents/tuteurs légaux et les membres de la communauté sont des partenaires essentiels dans le développement social et intellectuel d'enfants. L'interdépendance des rôles de la famille et de l'école exige un partenariat impliquant la communication et la prise de décision commune. Ce partenariat favorise -

- a) la communication et la sensibilisation qui aident les familles et les enfants dans la transition des enfants de la maison, des centres de garderie d'enfants, de la garderie d'enfants familiale, ou de l'école préscolaire, selon le cas, jusqu'au et durant le programme élémentaire de MCPS,
- b) des opportunités pour que les familles puissent améliorer la capacité de leurs enfants de réussir à l'école et dans la vie,
- c) la communication bilatérale entre les familles et les écoles afin de fournir des informations et de chercher des commentaires concernant le progrès individuel d'un élève, ainsi que les politiques, règlements, programmes, et pratiques de l'école locale et de l'ensemble du système,

- d) la collaboration avec les parties prenantes au sein de la communauté, telles que des entreprises locales, des organisations communautaires, des institutions d'enseignement supérieur, et d'autres agences telles que les bibliothèques, en vue de soutenir le rendement académique de jeunes enfants, et
- e) des opportunités variées pour que les familles et les membres de la communauté puissent participer avec les enfants dans des programmes, projets, activités, et événements préscolaires et scolaires.

6. Ressources Humaines et Développement Professionnel

MCPS recrute, emploie, et retient des membres du personnel préscolaire et élémentaire qui possèdent les connaissances, les compétences, et l'expertise en matière requises afin de répondre aux besoins de tous les jeunes enfants.

- a) Les membres du personnel -
 - (1) connaissent les caractéristiques développementales de jeunes enfants,
 - (2) s'engagent au concept que tous les enfants peuvent apprendre et réussir, et
 - (3) sont compétents dans le développement de rapports positifs avec les élèves et les parents/tuteurs légaux et dans leur engagement dans le processus d'apprentissage.
- b) Les membres du personnel communiquent de hautes attentes pour tous les élèves.
- c) Conformément à la Politique ACA du Board, *Nondiscrimination, Équité, et Compétence Culturelle (Nondiscrimination, Equity, and Cultural Proficiency)*, MCPS prendra des mesures positives afin d'éliminer les obstacles structurels et institutionnels relatifs au recrutement, à l'embauche, au maintien, et à la promotion d'une main d'œuvre diverse.
- d) La sélection du personnel prend en considération les besoins individuels de chaque programme et de chaque école.
- e) Le développement professionnel continu pour le personnel et l'administration du programme et de l'école -

- (1) approfondit leurs connaissances du développement de la petite enfance, des matières pédagogiques, des utilisations appropriées de la technologie, et de la prestation et différenciation de l'enseignement, et
- (2) fournit des stratégies efficaces pour la communication avec et l'engagement de tous les parents/tuteurs légaux afin que les élèves obtiennent les meilleurs résultats possibles.

D. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Des programmes compréhensifs de haute qualité préscolaires et élémentaires qui permettent à chaque enfant d'établir une fondation solide à travers des expériences stimulantes préscolaires et élémentaires et d'atteindre des étapes importantes clés éducatives et développementales dans chaque niveau scolaire consécutif dans sa progression des grades élémentaires, au collège et au lycée, et puis durant toute une vie de réussites académiques et personnelles.

E. EXAMEN

Cette politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Board of Education.

Historique de la Politique: Adoptée par la Résolution N° 345-88, le 27 juin 1988, modifiée par la Résolution N° 284-07, le 21 mai 2007; amendements techniques par la Résolution N° 319-17, le 26 juin 2017; modifiée par la Résolution N° 205-18, le 12 avril 2018.

À noter: Avant la Résolution N° 345-88, ce sujet a été régi par ce qui suit: la Politique K-8, adoptée par la Résolution N° 161-80, le 12 février 1980; amendé par la Résolution N° 912b-83, le 8 novembre 1983; reformatée conformément à la Résolution N° 333-86, le 12 juin 1986, et la Résolution N° 458-86, le 12 août 1986; rescindée par la Résolution N° 345-88, le 27 juin 1988. Les principes de la Politique IEF du Board, *Éducation de la Petite Enfance (Early Childhood Education)*, ont été incorporées par la Résolution N° 205-18 comme amendements à cette politique, et cette dernière a été rescindée sur adoption de la Politique IEA du Board amendée le 12 avril 2018.